

# PLOCHER

**Analyse du carbonate de calcium informé :**  
(les valeurs indiquées sont des valeurs indicatives des stocks et tolérances des gisements)

CaCO<sub>3</sub> : 98,1 %  
MgCO<sub>3</sub> : 0,9 %  
HCl insoluble : 0,8 %  
PH : 9  
masse volumique : 2,7 g/ml

N° de douane : 2836.9918

Fabriqué en Allemagne  
Roland Plocher - Torenstrasse 26  
88709 Meersburg

À stocker au sec, sur du bois, si possible loin des champs électromagnétiques.

carbonate de calcium

# Plocher G

100 %  
naturel

## Lisiers

Porcin - Bovin - Avicole - Cunicole



### Actions :

- Homogénéise et liquéfie,
- réduit fortement les germes pathogènes,
- améliore l'ambiance des bâtiments,
- transforme l'ammoniac en ammonium,
- diminue la présence de mouches,
- augmente la valeur fertilisante (plus riche en azote organique),
- favorise l'humus,
- préserve la vie du sol (lombrics...),
- évite la pollution des nappes phréatiques.

### Dosage :

1,5 kg pour 100m<sup>2</sup> de lisier à traiter (15g/m<sup>2</sup>)

Pour plus de précisions sur l'emploi de ce produit, se reporter aux indications de la documentation lisiers éditée par Plocher.

### Mise en œuvre :

Mélanger 1,5 kg de G Lisiers avec 50 à 150 litres d'eau propre et répartir de façon homogène sur la partie à traiter.

Fosse de stockage : à positionner sous la croûte existante. Traitement à n'effectuer qu'une seule fois, la nouvelle quantité de lisier produite sera traitée depuis les caillebotis.

Caillbotis : à positionner sous la croûte existante. Appliquer une fois par semaine ou tous les 15 jours. Dosage en fonction de la quantité de lisier produite.

Exemple : 10m<sup>2</sup> produits en 1 semaine, quantité à utiliser = 15g x 10 = 150g.

De bons résultats ne peuvent être obtenus qu'en limitant fortement les apports d'eaux blanches dans le lisier

Substance autorisée en agriculture biologique conformément au règlement CE 834/2007



N° lot :



**Sidler** Concept

Pour une Agriculture  
Autonome et Rentable

06 67 58 58 74 | [infosidler@gmail.com](mailto:infosidler@gmail.com)  
[www.agricultureautonomerentable.fr](http://www.agricultureautonomerentable.fr)



## 10 Kg

ref. ak 1551